

# SALAGNAC



## BULLETIN MUNICIPAL N°10

**JANVIER 2013**

Directeur de publication : MAIGRET Alain  
Adresse : Mairie de Salagnac,  
24160 CLAIRVIVRE

# SOMMAIRE

## *Le mot du Maire*

## *Vœux du Conseil Municipal*

### **I° - Du côté de la municipalité :**

- État civil de l'année 2012
- Compte administratif 2012
- Les réalisations 2012
- Les projets 2013
- L'école maternelle et la garderie communale
- Les festivités de fin d'année 2012

### **II° - Du côté de l'intercommunalité :**

- Notre départ de « Juillac Loyre Auvézère »,
- Notre arrivée à « Causses et Rivières en Périgord »

### **III° - Informations municipales diverses :**

- Le SMCTOM de Thiviers
- Le SIAEP
- Elections des membres de la chambre d'agriculture
- Accueil stagiaire section P.A.R.I.S
- Résultats des élections Présidentielles et législatives
- Vos démarches administratives
- Le CIRFA

### **IV° - Du côté de l'Etablissement Public de Clairvivre**

- Les travaux d'accessibilité des abords des bâtiments
- L'Etang de Born
- L'ouverture du SAMSAH
- Le 84<sup>ème</sup> Congrès de la FNBPC
- La fête du foyer d'Hébergement
- Le salon de l'agriculture

### **V° - Du côté des associations**

- Parole laissée au club toujours vert
- Parole laissée à « L'entente sportive Génis Salagnac Football »
- Parole laissée à « L'association Communale de Chasse Agréée (ACCA) »
- Fête religieuse de la St MARTIN à SALAGNAC,
- Parole laissée à Salagnac Clairvivre Association (SCA)

## LE MOT DU MAIRE

*L'année 2012 s'est achevée, et comme le veut la tradition, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année.*

*Voici donc, notre nouveau bulletin municipal qui retrace modestement la vie de notre commune durant cette année 2012.*

*Le principal évènement de 2013 est notre départ de la communauté de communes « Juillac Loyre Auvézère », où nous avons travaillé pendant huit ans en parfaite harmonie, avec des maires, des délégués, et des personnels sérieux, réactifs et conviviaux.*

*Il nous faut désormais tourner la page « Corrèze » et nous consacrer dorénavant à la communauté de communes « Causse et Rivières en Périgord ».*

*Tout au long de cette année 2012, le président Mr LABROUSSE et le directeur Mr LETICHE m'ont invité à toutes les réunions des différentes commissions, et j'ai assisté à la majorité d'entre elles.*

*Il est certain qu'il va y avoir beaucoup de changements :*

*Déjà, de 9 communes auparavant, nous sommes désormais 20 communes.*

*Des « commissions » ont été créées pour chaque compétence, avec 1 délégué par commune.*

*Le système fiscal va changer aussi, pour la commune et pour les habitants ; depuis 12 années nous n'avons pas augmenté nos taxes communales (habitation et foncière) et notre taxe d'habitation est relativement basse (5,50%) par rapport à la moyenne du département.*

*Mais d'un naturel optimiste, je dis que nous allons nous adapter à cette nouvelle et lourde structure pour la défense et la protection de SALAGNAC.*

*Même si 2013 s'annonce dans un contexte inquiétant :*

*La Dotation Forfaitaire (qui est le principal concours de l'Etat aux communes) diminuera en 2013.*

*Les communes connaîtront une baisse du Complément de Garantie et de la Compensation de la part salaires, ainsi qu'une diminution des Allocations Compensatrices pour 2013. Cette tendance sera accentuée en 2014 et 2015 avec une baisse de l'enveloppe normée de 750 millions d'euros en 2014, puis de 1,5 milliard en 2015 par rapport à 2013(dixit la lettre des finances de novembre 2012).*

*Mais, foin de ce pessimisme conjoncturel. Profitons des bonheurs que nous apporte la Vie de tous les jours, la santé, l'amour, le soleil, la nature.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous, une bien meilleure année 2013.*

*Le maire  
Alain MAIGRET*

*Le Maire et son Conseil Municipal  
vous souhaitent  
une très bonne année 2013 !*



**Alain MAIGRET**, Maire de Salagnac

**Aurore BIANCHIN**, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée aux finances

**Josette MERILLOU**, 3<sup>ème</sup> adjointe, déléguée aux affaires sociales

**Stéphanie JANIAUD**, 4<sup>ème</sup> adjointe, déléguée aux affaires scolaires

**Annie BARRIERE**, conseillère municipale

**Benoît BAUDOU**, conseiller municipal

**Helga COMPERE**, conseillère municipale

**Daniel DEFOSSE**, conseiller municipal délégué à la culture, au tourisme et aux associations

**Corinne FOURGEAUD**, conseillère municipale

**Jacques LAURENT**, conseiller municipal

**Robert LECLERCQ**, conseiller municipal

**Béatrice PEYROT**, conseillère municipale

**Catherine SIMONET**, conseillère municipale



## I°- DU COTE DE LA MUNICIPALITE

### Etat civil de l'année 2012 :

#### BAPTEME CIVIL



-**Elissa AGENEAU** le 15 septembre 2012 à la Mairie de Salagnac

#### MARIAGE

**Thierry, Marc TALLET et Chrystelle RENAUT** mariés le 27 octobre 2012 à Salagnac



**Le conseil municipal présente aux jeunes mariés tous ses vœux de bonheur.**

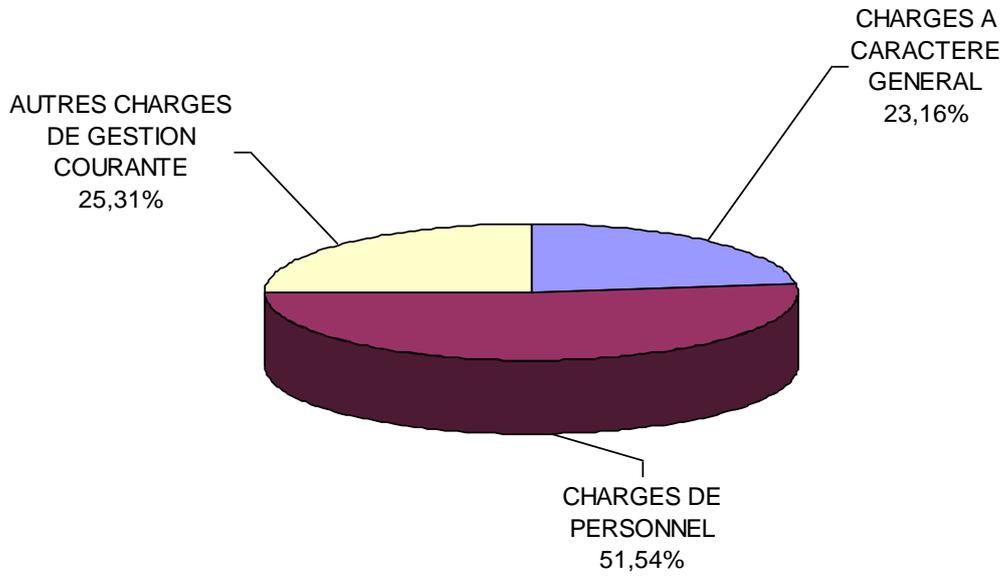
#### DECES

- **Alain, André, Henri AUBINEAU** le 11 janvier 2012 à LIMOGES (Haute-Vienne),
- **Pascal LECOQ** le 1<sup>er</sup> février à SALAGNAC (Dordogne),
- **Gilbert, Jacques RAYNAUD** le 28 février 2012 à BRIVE LA GAILLARDE (Corrèze),
- **Bernard, Dominique, Michel, René COËSLIER** le 17 février 2012 à SALAGNAC (Dordogne),
- **Richard BARONNET** le 26 juillet 2012 à SALAGNAC (Dordogne),
- **Mélanie POUMEAU** veuve **WIESLER** le 19 octobre 2012 à BRIVE LA GAILLARDE (Corrèze),
- **André LASPOUGEAS** le 1<sup>er</sup> décembre 2012 à PERIGUEUX (Dordogne).

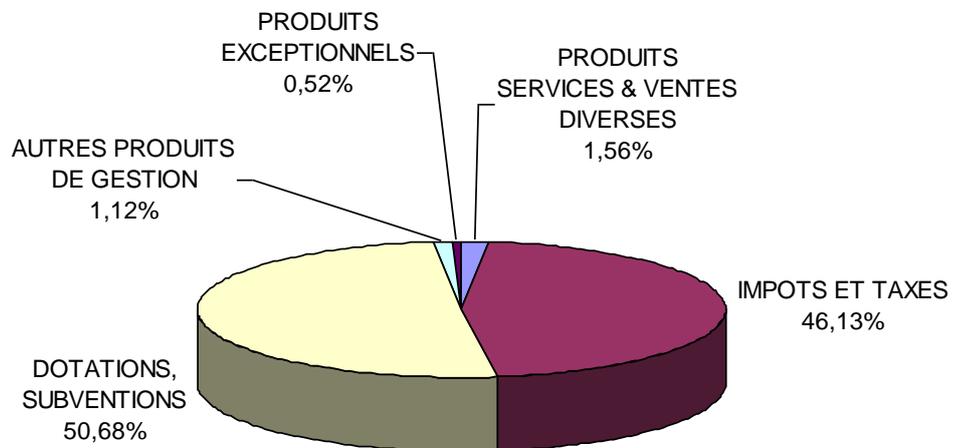
**Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles.**

## Compte administratif 2012 :

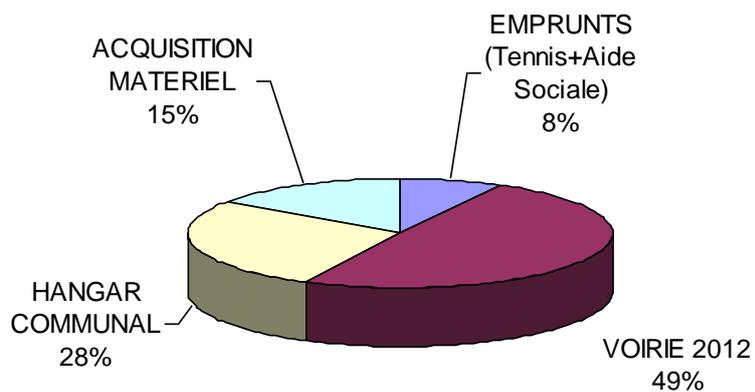
### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



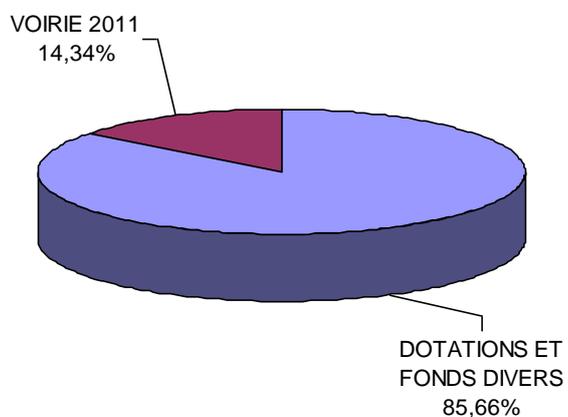
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT



### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### TAUX D'IMPOSITION

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>TX DEP.</u>
<b>Taxe d'habitation</b>	5.50	5.50	5.50	5.50	5.50	18.94
<b>Taxe foncière bâtie</b>	21.93	21.93	21.93	21.93	21.93	26.65
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	64.68	64.68	64.68	64.68	64.68	85.28

## Les réalisations 2012 :

- Les travaux de voirie :

Les travaux de voirie se sont poursuivis sur 2012. En effet, en 2011, ils s'élevaient au total à 56 858.84 HT.



En 2012, le montant des travaux au contrat d'objectif s'élevait à 24 137 € HT.

L'entreprise Freyssinet est donc intervenue sur les voies communales suivantes : VC LAFON, VC LAPOUGE, VC DE MARTEAU.

De plus, divers point à temps ont été réalisés.

- Aménagements paysagers à Salagnac :

Plusieurs aménagements paysagers ont été effectués dans le bourg de SALAGNAC.

Notamment, une reprise de talus, une pose de bâche et une plantation de divers végétaux au niveau de la traversée du bourg de Salagnac. L'ensemble des plantations a été acheté chez un pépiniériste de la commune.



- **Extension du hangar communal :**

L'extension du hangar communal a été réalisée par l'entreprise **L.R.B.** de **SALAGNAC**. Désormais, les remorques, le giro-broyeur et d'autres matériels seront abrités sous le hangar (plutôt que chez notre aimable voisin jusqu'à présent).

**Montant de l'opération : 12 325 € HT**



- **Monument Albert Delsuc**



La **FNBPC** (Fédération Nationale des Blessés du Poumon et Chirurgicaux) a tenu à organiser leur dernier congrès (le 84<sup>ème</sup>) à **CLAIRVIVRE**. Pour l'occasion, le **Monument Albert DELSUC** a été entièrement rénové par les services

techniques de l'Etablissement Public de Clairvivre. La commune de **SALAGNAC** a participé à cette rénovation par l'achat des plaques commémoratives des villes originelles représentées au sein des alvéoles. **180 plaques ont été installées pour un montant total de 4 756.49 € TTC**. Plusieurs cérémonies commémoratives ont eu lieu sur Clairvivre (voir partie EPD et association SCA).

Les hauts représentants ont souhaité également rendre hommage aux anciens combattants enterrés au cimetière de Salagnac et ont déposé une gerbe au monument aux morts de la commune.

- **Enfouissement des lignes :**

ERDF a chargé un bureau d'études pour l'effacement de la ligne aérienne haute tension entre le bourg de **SALAGNAC** et la **CITE DE CLAIRVIVRE**. Notre commune ne peut que se féliciter de cette initiative environnementale positive.

Nous profitons de l'occasion pour demander au **SDE 24** d'y passer la fibre optique dans l'attente d'une future connectivité car la Cité de Clairvivre est encore en bas débit.

- **Espace loisirs « Christophe CHAZELLE » :**

Après avoir réalisé la structure multisports et l'aire de jeux des moins de 8 ans, le conseil municipal a décidé de réaménager le préau de la cour. De nombreux boulistes peuvent désormais s'exercer à l'abri de la pluie et du vent.

- **Terrain de football :**

Suite aux différentes observations des footballeurs (équipe de Génis-Salagnac et de l'ESAT), la municipalité a décidé de rouler le terrain qui en avait grand besoin.

Pour ce faire, la commune a loué un engin adéquat manœuvré par le cantonnier.



## **Les projets 2013 :**

- **Abri bus de Clairvivre :**

La municipalité a décidé de changer l'abri de bus de Clairvivre qui se situe en bas de l'école maternelle. En effet, celui-ci n'est pas adapté à la protection des intempéries (pluie, vent). Des devis vont être demandés.

- **Salle des fêtes de Salagnac :**

Une armoire réfrigérante supplémentaire sera prévue dans la salle des fêtes. Elle est nécessaire pour le bon fonctionnement des cuisines.

- **Chemin de la forêt :**

Il y a plusieurs années, la municipalité avait ouvert le chemin de la forêt qui démarre derrière le centre équestre pour aboutir à l'Etang de Born. Nous avons alors enfoui les souches des arbres abattus. Aujourd'hui, ces souches sont dégradées et causent des trous importants dans notre chemin. Nous projetons donc de réhabiliter celui-ci dans sa totalité, pour le bonheur des marcheurs et des vététistes.

- **Contrat d'Aide à l'Emploi « immersion » (CAE) :**

En date du 9 novembre 2012, le conseil municipal a décidé d'effectuer les démarches afin d'embaucher une personne dans le cadre d'un emploi CAE pour réaliser diverses tâches administratives, gérer l'espace loisirs « Christophe CHAZELLE » et le local jeune.

C'est un contrat à durée déterminée de 12 mois non reconductible financé à 85 % par l'Etat.

## L'école maternelle et la garderie communale :

*Nous souhaitons la bienvenue à Nadège Paillet-Mandin, directrice de l'école maternelle.*

- L'école maternelle :

### Résultats des élections des délégués des parents d'élèves :

Titulaire : Béatrice Golfier

Suppléant : Régis Sarlandie

### Effectifs de l'année scolaire en cours :

Pour l'année scolaire 2012/2013 : 17 élèves répartis de la façon suivante 2 TPS, 7 PS, 5 MS et 3 GS

### Projets pour l'année scolaire 2012/2013 :

La classe participera au projet départemental « **Patrimoine, mon village à tous les âges** » : le travail mené complètera ainsi celui qui a été commencé l'an passé avec M. Sébastien Gouabault. Un travail sur l'histoire de Clairvivre mais aussi sur le bourg de Salagnac sera réalisé. Pour illustrer un village encore plus ancien, une sortie est prévue au village du Bournat le même jour que l'Aquarium du Bugue.

D'autres projets concerneront la découverte d'œuvres musicales et d'instruments de musique ou encore la participation aux « Incorruptibles » : prix littéraire avec lecture de plusieurs ouvrages au cours de l'année et vote au printemps.

### Spectacles de Noël :

Les enfants de l'école maternelle ont également pu participer à la confection des costumes (découpages, collages...) pour le spectacle de Noël et aussi à la réalisation des programmes de cette journée.



## Achats et travaux :

- Un nouvel ordinateur de bureau a été acheté,
- Du sable a été installé sous les balançoires,
- La cabane de la cour de récréation a été réparée (toit et rebord fenêtre).

## La garderie communale :

Les enfants de la garderie communale ont aussi mis la main à la pâte pour confectionner les jolis programmes de la journée du 16 décembre 2012.

## Le Père Noël gâte nos enfants :



Dans les locaux de la garderie de l'EPD, le Père Noël est descendu distribuer les cadeaux offerts par la municipalité. Tous les bambins ont reçu un cadeau personnalisé.

Au RPI Génis, Cherveix-Cubas, Anliac, Ste Trie (où Salagnac participe), après un somptueux repas, le Père Noël a offert à chaque enfant de très jolis livres.



## Les festivités de fin d'année 2012 :

- Le repas de Noël :

Le 2 décembre 2012, les aînés (environ 55 personnes) ont assisté en compagnie du personnel communal et des membres du conseil municipal au repas de Noël à la Résidence à Clairvivre.

*Pour rappel : il est offert par la municipalité aux personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune.*



14 plateaux repas ont été livrés à domicile par les conseillers municipaux aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer.

- Les colis de Noël :



C'est à la fin du mois de décembre que les conseillers municipaux ont pu distribuer les colis de Noël aux habitants de plus de 65 ans.

La municipalité a décidé de commander, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les coffrets gastronomiques, pour couple ou personne seule, chez *Paul Larédy* (Saint Yrieix la Perche).

- **L'Arbre de Noël :**

Il a eu lieu le 16 décembre 2012 à 14h30 à la salle de spectacles de Clairvivre avec, pour commencer l'après-midi, la projection d'un film d'animation « **Lili, à la découverte du monde sauvage** ». Les festivités ont ensuite pu débuter avec :

- **Les enfants de la crèche :**

«*Les petites mimines*» (1 à 3 ans)



- **Les enfants du centre de loisirs**

«*Les petits cochons*» (3 à 6 ans)



- **Les enfants du centre de Loisirs**

«*Solo (S) Dance*» (6 à 12 ans)



Les enfants de l'école maternelle :

« Le carnaval des animaux » de Camille Saint Saëns :

Avec « Les éléphants », « Aquarium » et « Volières »



*Juste avant, grosse préparation en coulisse !*



### • Notre départ de « Juillac Loyre Auvézère »

C'est en date du samedi 17 novembre, que la municipalité a organisé un repas pour finaliser notre union de 8 années passées ensemble.

#### Article Sud Ouest du 26/11/12 par Michel PITOUT :

*« Les membres de la Communauté de communes (Cdc) de Juillac-Loyre-Auvézère (Corrèze), dont la commune de Salagnac fait partie, se sont retrouvés samedi 17 novembre au restaurant de la résidence, à la cité de Clairvivre. À cette occasion, Alain Maigret, maire de Salagnac, entouré des membres de son Conseil, les ont reçus pour un repas et une rencontre avant que le divorce ne soit prononcé le 31 décembre.*

*En effet, suite à la mise en place par la préfecture du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) au 1er janvier 2013, la commune de Salagnac devra intégrer la CdC Causses et Rivières en Périgord. Avant de passer à table, le premier magistrat de Salagnac s'est souvenu des bons moments passés avec cette communauté de communes. « Nos communes se séparent, mais nous resterons toujours aussi proches... », a-t-il indiqué.*

#### **Salagnac était... corrézienne**

*Le président de la CdC de Juillac-Loyre-Auvézère, Jean-Claude Yardin, a rappelé qu'en 1789, Salagnac faisait partie du département de la Corrèze... « Avec la Communauté de communes de Juillac-Loyre-Auvézère, ce n'était que revenir à la source. Il y avait encore beaucoup de choses à faire ensemble. Demain, on pourra encore se rencontrer et assister à de bons moment », a-t-il expliqué.*

*Au cours du repas, le président de la CdC a remis au maire de Salagnac un Lagerstroemia « Monbazillac » (lilas des Indes) pour que reste et perdure cette cordiale amitié avec la commune périgourdine ».*



• **Notre arrivée à « Causse et Rivières en Périgord » :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de Salagnac a rejoint la communauté de communes « Causse et Rivières en Périgord ». Quatre autres communes se sont ralliées également : Cherveix-Cubas, Brouchaud, Clermont d'Excideuil, Boissière d'Ans. Aujourd'hui, cette intercommunalité est donc composée des 20 communes suivantes :

Anlhiac	Saint-Jory-las-Bloux
Coulaures	Saint-Martial-d'Albarède
Cubjac	Saint-Mesmin
Excideuil	Saint-Pantaly-d'Ans
Génis	Saint-Pantaly-d'Excideuil
Mayac	Saint-Raphaël
Saint-Germain-des-Prés	Saint-Vincent-sur-l'Isle
Savignac-les-Églises	<b>2013 : Salagnac</b>
<b>2013 : Brouchaud</b>	<b>2013 : Clermont d'Excideuil</b>
<b>2013 : Cherveix-Cubas</b>	<b>2013 : Boissière d'Ans</b>

Cette intercommunalité regroupe un peu moins de 10 000 habitants. Elle est organisée de la manière suivante :



**CHARLES LABROUSSE**  
Président de la communauté de communes



**VINCENT LETICHE**  
Directeur de la communauté de communes

**MAGALI MICHAUD**  
Secrétariat, accueil,  
comptabilité, urbanisme,

**ROMAIN ESCANDRE**  
Responsable office de  
tourisme

**FREDERIQUE COSSE**  
Communication, accueil,  
office de tourisme

**NICOLAS LAMY**  
Sport, rivières, gestion du  
patrimoine

**AMELIE BOUHOURS**  
Responsable SPANC

**LOIC LE PONTOIS**  
Voirie, PDIPR, Causse

## **PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

<b>COMMUNE</b>	<b>REGIME IMPOSITION</b>	<b>DATE ENTREE</b>	<b>POP INSEE</b>	<b>RES SEC</b>	<b>POP DGF</b>	<b>SUPERFICIE KM</b>
ANLHIAC	Fiscalité additionnelle Institution de la fiscalité professionnelle de zone (une zone actuellement Mayac)		293	43	336	11,86
COULAURES			863	94	957	28,87
CUBJAC			741	91	832	20,62
EXCIDEUIL		01/01/2011	1 316	78	1 394	5,02
GENIS			497	115	612	25,92
MAYAC			307	37	344	11,28
ST GERMAIN DES PRES			522	58	580	19,01
ST JORY LAS BLOUX			258	40	298	16,94
ST MARTIAL D'ALBAREDE			482	37	519	10,28
ST MESMIN			264	99	363	29,58
ST PANTALY D'ANS			163	38	201	10,61
ST PANTALY D'EXCIDEUIL			161	25	186	8,46
ST RAPHAEL			108	32	140	7,13
ST VINCENT SUR L'ISLE			259	19	278	9,98
SAVIGNAC LES EGLISES			1 004	58	1 062	21,9
<b>S/TOTAL</b>				<b>7 238</b>	<b>864</b>	<b>8 102</b>
LA BOISSIERE D'ANS	Appartenait à la Communauté de Communes Causses et Vézère- Epci à fiscalité additionnelle	01/01/2013	233	26	259	8,33
BROUCHAUD	N'appartenait à aucun EPCI à fiscalité propre, commune isolée	01/01/2013	212	69	281	11,94
CHERVEIX CUBAS	Appartenait à la Communauté de Communes Pays de Hautefort- Epci à fiscalité professionnelle de zone	01/01/2013	643	101	744	14,96
CLERMONT D'EXCIDEUIL	N'appartenait à aucun EPCI à fiscalité propre, commune isolée	01/01/2013	265	39	304	9,99
SALAGNAC	Appartenait à la Communauté de Communes Juillac-Loyre-Auvézère, Epci à fiscalité professionnelle unique.	01/01/2013	891	50	941	9,08
<b>S/TOTAL</b>			<b>2 244</b>	<b>285</b>	<b>2 529</b>	<b>54,3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 482</b>	<b>1 149</b>	<b>10 631</b>	<b>291,76</b>

## **Compétences de la communauté de communes :**

### **I - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### **A - Aménagement de l'espace :**

1. Elaboration, suivi et animation d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement en liaison avec les représentants des différentes associations et activités professionnelles et permettant une vision prospective de développement du territoire.
2. Acquisition et gestion de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Communauté de Communes.
3. Animation et coordination des initiatives et projets en matière de gestion, de traitement et de représentation de l'information géographique. Pour ce faire, la Communauté de Communes

réalisera la numérisation des planches cadastrales des Communes de la Communauté de Communes et assurera la mise en place et la gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG) communautaire couvrant l'intégralité de son territoire.

4. Participation à l'élaboration et approbation d'une charte de pays en lieu et place des communes membres et soutien aux opérations et actions conduites dans le cadre de la charte de pays.

5. Elaboration, modification et révision des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale) des communes de la Communauté de Communes (concernant la commune de Coulaures cette compétence ne sera transférée qu'à compter du jour où la procédure de révision de la carte communale initiée en 2006 sera achevée), avec un objectif de cohérence du territoire et de développement harmonieux des activités humaines et de l'environnement.

## **B - Développement économique**

### **1. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique reconnues d'intérêt communautaire.**

Sont reconnues d'intérêt communautaire :

- la future zone d'activité située au lieu-dit « Les Chataignères » sur la commune de Mayac en bordure de la route départementale n°74, définie en zone UY sur la carte communale de Mayac,
- la future zone d'activité située sur « le terrain militaire dit de Savignac les Eglises », toute future zone d'activité d'une surface supérieure à 1,5 hectare.

### **2. Actions de développement économique et touristique :**

#### **Volet économique :**

Maîtrise d'ouvrage des études de développement économique visant le soutien, la valorisation et la création d'activités pérennes dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture, des PME-PMI, mais également le maintien des services publics en milieu rural dans un souci de politique concertée de développement du territoire de la Communauté de Communes

Promotion et commercialisation des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique reconnues d'intérêt communautaire.

Aide à l'insertion des demandeurs d'emploi notamment par le financement de l'Espace Economie Emploi du Bassin de Thiviers et de la Mission Locale du Haut Périgord.

### Volet touristique :

La Communauté de Communes exercera les compétences suivantes :

Accueil et information des touristes,

Mise en valeur et promotion des richesses touristiques locales,

Promotion de l'animation sur le territoire intercommunal,

Elaboration et mise en œuvre d'actions touristiques,

Promotion de l'offre touristique sur le territoire intercommunal,

Mise en place de manifestations événementielles valorisant l'image de la Communauté de Communes,

Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée (PDIPR).

## **II - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **A - Protection et mise en valeur de l'environnement**

1. Elaboration et révision des schémas d'assainissement des communes membres de la Communauté de Communes.
2. Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif : mise en place et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).
3. Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).
4. Opération de restauration, d'aménagement, d'entretien et de mise en valeur des rivières reconnues d'intérêt communautaire et de leurs abords (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007).

Sont reconnues d'intérêt communautaire, les rivières suivantes :

L'Isle

La Loue

L'Auvézère

Le Ravillou

### **B - Voiries**

1. Création, aménagement, entretien et gestion (à l'exclusion du nettoyage, balayage, salage, déneigement, dégagement en cas d'intempéries qui restent du pouvoir de police des Maires) de la voirie d'intérêt communautaire.

L'exercice des pouvoirs de police du Maire ainsi que les constats aux infractions de la police de conservation du domaine public restent à la charge des communes.

Afin de déterminer les voies communales classées d'intérêt communautaire, il a été choisi de retenir les voies qui répondent à un ou plusieurs de ces critères :

- Les voies communales assurant une liaison entre bourgs lorsque la liaison n'est pas assurée par une route départementale,
- Les voies communales reliant les bourgs aux axes structurants, c'est-à-dire les principales Routes Départementales à savoir les RD 704, 705, 4, 5, 67, 68, 72, 73, 76, 77.

Il ressort de ces critères que les routes retenues représentent un linéaire de 49 087 m. Le tableau joint en annexe détaille ces routes classées d'intérêt communautaire.

Sont également retenues d'intérêt communautaire les voies de desserte à l'intérieur des zones d'activité classées d'intérêt communautaire.

Sont classés d'intérêt communautaire les chemins ruraux inscrits au PDIPR et identifiés dans l'annexe des statuts.

Cette voirie est composée de tous les éléments constituant le domaine public communal supportant la voirie classée d'intérêt communautaire.

## 2. Acquisition et gestion de gros matériel collectif

### C - Logement et cadre de vie

Politique du logement social : acquisition et mise à disposition de réserves foncières non bâties, dans le respect du cadre législatif et réglementaire, en vue de la création de logements sociaux ou de logements en accession à la propriété.

## **III - COMPETENCES FACULTATIVES**

La Communauté de Communes est habilitée à intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué pour le compte d'une ou plusieurs communes de la Communauté de Communes, dans des conditions fixées par convention avec les collectivités intéressées et dans le respect des règles de mise en concurrence.

Pour plus d'information sur « Causses et Rivières en Périgord » : <http://www.cccrp.fr/>

### III- INFORMATIONS MUNICIPALES DIVERSES

- Le SMCTOM de Thiviers :



**Attention :** depuis le 7 janvier 2013, la collecte des déchets se fait 2 fois par semaine :

- Pour les ordures ménagères (sacs noirs) : tous les vendredis
- Pour les déchets propres et secs (sacs jaunes) : les lundis des semaines paires et mardis des semaines impaires.

**Attention :** modification des horaires pour certaines déchetteries (voir ci-dessous) :



## NOUVEAUX HORAIRES DE DECHETTERIES

**A compter du 1er Avril 2013**

**Horaires d'été - Du 1er Avril au 31 Octobre 2013**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓

Déchetterie ouverte ✓ 8h30 - 12h30 / 13h15 - 17h45      Déchetterie fermée ✗

**Horaires d'hiver - Du 4 Novembre au 29 Mars 2014**

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi	Matin	Après Midi
Thiviers	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mayac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
La Coquille	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Payzac	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Hautefort	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓

Déchetterie ouverte ✓ 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15      Déchetterie fermée ✗

## Ci-dessous note d'information du SMCTOM :

### **AMENAGEMENT POUR MIEUX VOUS SERVIR . . .**

De nouveaux horaires d'ouvertures de nos déchetteries vont être mis en place au 1er janvier 2013.

Afin de mieux correspondre à vos besoins, les plages horaires d'ouvertures seront plus grandes l'été et réduites l'hiver.

Période été du 1er avril au 31 Octobre : 08h30 - 12h30 / 13h15 - 17h45

Période hiver du 1er Novembre au 31 Mars : 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15

Les jours d'ouvertures, eux, resteront les mêmes toute l'année.



Pour connaître les jours et heures d'ouvertures exacts de chaque déchetterie, rendez vous sur [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com) rubrique «*Votre déchetterie*».

*La déchetterie est un espace ouvert au public pour la récupération des déchets dit «*Encombrants*» ou «*Spécifiques*».*

*Les déchets encombrants sont des déchets issus de l'activité des ménages mais trop volumineux et/ou dangereux pour être déposés dans la collecte normale des déchets ménagers (ordures ménagères et déchets recyclables).*

*De plus ce ne sont pas des déchets que nous jetons quotidiennement ce qui les différencie également des déchets ménagers.*

### **«LE MEILLEUR DECHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS»**



C'est la phrase qui explique le mieux ce qu'est la prévention des déchets. Un ensemble d'actions mises en place avant la collecte des déchets et qui visent à réduire la quantité de déchets produits, et à diminuer leur nocivité. La prévention des déchets devient la priorité lors du vote du Grenelle de l'environnement en 2009.

L'objectif phare est de réduire de 7% la production de déchets en 5 ans.

Fin 2010, le SMD3 signe un accord cadre avec l'ADEME pour mettre en place un programme local de prévention des déchets.

Cet ensemble d'actions fixe les objectifs à atteindre sur le territoire périgordin.

En prenant comme point de départ 2010 (363 kg/hab d'ordures ménagères et assimilés), l'objectif est d'atteindre 338 kg/hab en 2015 soit moins 25 kg/hab sur 5 ans.

*Télécharger le Guide de la Prévention et découvrez les actions simples qui peuvent, au quotidien, réduire notre production de déchets. ([www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com) / [www.smd3.fr](http://www.smd3.fr))*

### **MODERNITE, SECURITE, MAITRISE DES COUTS . . .**



Le programme d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés initié en 2011 suit son cours. A l'heure actuelle deux communes sont déjà équipées (St Pierre de Côte et Hautefort) mais plusieurs projets vont voir le jour très prochainement (si ce n'est pas déjà fait - Cognac sur l'Isle - Eyzerac - St Sulpice d'Excideuil, St Jean de Côte, Savignac les Eglises, Excideuil, Thiviers...).

Ce type d'installation permet une intégration dans notre paysage urbain et rural et évite une pollution visuelle parfois trop présente, il règle les problèmes d'accès et de circulation dans les bourgs, améliore la sécurité

et l'hygiène, il permet également une souplesse pour tous (dépôts des déchets à tout moment sans contrainte de calendrier de collecte, règle les problèmes des jours fériés et d'intempérie...).

Enfin cela permet les économies d'échelle (kilomètres, carburants, cycles de collecte), et une maîtrise des coûts (réduction des dépenses d'énergies et des coûts de collecte afin de pallier à l'augmentation des taxes auxquelles nos sommes assujettis)

Nous rappelons à tous nos usagers qu'ils sont chargés de déposer leurs sacs poubelles (notamment les sacs jaunes) la veille au soir de la collecte, que ce soit en porte à porte ou en conteneur.

Le SMCTOM étudie actuellement les possibilités de collecte supplémentaires des sacs jaunes sur certaines zones et certains points .



SMCTOM de Thiviers - Bureau et Centre de transfert - Les chemins rouges - 24 270 DUSSAC  
Tél : 05.53.52.65.16 - Télécopie : 05.53.52.08.02 - Mail : [contact@smctom-thiviers.com](mailto:contact@smctom-thiviers.com)  
[www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com)

- **Le SIAEP :**

*Ci-dessous la note du Président du SIAEP :*

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE DE PAYZAC-SAVIGNAC LEDRIER

L'année 2012 s'achève marquée par un déficit pluviométrique important dans notre région, les pluies passant au Nord ou au Sud. Il est à souhaiter un hiver pluvieux, le niveau des nappes demeurant toujours faible.

Au niveau de la desserte en eau celle-ci c'est globalement bien passée même si quelques secteurs ont connu des perturbations d'alimentation suite à des casses de canalisations principales.



### Quels sont les points marquants de l'année ?

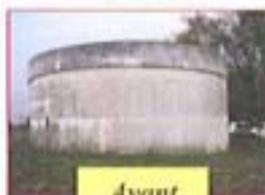
- **Pour la station :** En s'appuyant sur les essais de garanti réalisés l'année précédente et après négociations, le constructeur OTV (groupe Véolia) a procédé à sa charge à des évolutions de la station au niveau des capacités de l'unité d'ultrafiltration. Les résultats observés jusqu'à ce jour laissent apparaître une amélioration des performances avec en particulier plus de souplesse dans le fonctionnement.

### - Les travaux 2012:

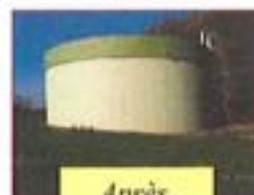
- Le réservoir de Lavaud à Payzac a été restauré au niveau intérieur et extérieur par des travaux de reprise des bétons, peintures, couverture et

canalisations intérieures en inox. Le coût des travaux s'élève à 69 600€HT.

- Les travaux de renouvellement des canalisations en direction de Cornut par le Bourg de Savignac Lédrier se sont poursuivis cette année sur une longueur d'environ 2400m en diamètre 200 fonte résistante aux fortes pressions et l'assurance d'une plus grande longévité estimée à plus de 100 ans.



Avant



Après

### - Au niveau de la tarification

Comme prévu en 2011, la deuxième étape pour la mise en conformité avec la loi imposant des tarifs progressifs a été votée par le comité du SIAEP pour l'application en 2013. Il n'y aura plus qu'un seul tarif de consommation à 0.65€ le m<sup>3</sup> HT plus un abonnement annuel de 69€ HT, auquel s'ajoute le tarif SOGEDO actuellement de 0.849€ le m<sup>3</sup> HT et les taxes (Agence de Bassin + TVA 5.5%). Ce principe est simple et plus clair. Cette modification entrainera une hausse de la facture pour des consommations supérieures à 750m<sup>3</sup>/an. Les factures baisseront légèrement entre 100 et 750m<sup>3</sup>/an.

### - Au niveau gestion du SIAEP :

Un audit de la situation a été réalisé par un bureau indépendant avec comme objectifs :

- un bilan de la situation des installations à la fin de ce contrat d'affermage SOGEDO,
- les points d'amélioration à envisager,
- une comparaison des coûts entre l'affermage et la gestion directe par le SIAEP.

Il en ressort un bilan satisfaisant du contrat écoulé avec pour l'avenir des pistes d'améliorations pour des engagements plus contractuels. La comparaison des coûts suivant le type de gestion n'a pas démontré la possibilité d'une baisse du prix de l'eau dans le cas de gestion directe (pas assez d'abonnés et faible consommation).

Le choix de la gestion par affermage a donc été voté par le SIAEP et la négociation d'un nouveau contrat va débiter dès Janvier 2013 par un appel à candidatures. Une procédure lourde et une négociation très technique attend la commission d'ouverture des plis.

Comme vous pouvez en juger les membres du comité syndical ne manquent pas de préoccupations ; soyez assurés qu'ils demeurent animés par le souci de vous assurer une eau de la meilleure qualité possible à un prix raisonnable.

*Le Président et les membres et du Comité syndical vous souhaitent une bonne année 2013.*

Pour votre service :  
Contact SOGEDO  
Tél. : 05 53 62 95 88 ou 05 53 90 07 35

Le Président du SIAEP  
Albert Pouquet  
Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48

- **Elections des membres de la chambre d'agriculture de la Dordogne :**

**SCRUTIN DU 31 JANVIER 2013 :**



**OPERATION DE VOTE**

**Les électeurs votent exclusivement par correspondance.**

La commission d'organisation des opérations électorales adresse à chaque électeur, en même temps que les circulaires et bulletins de vote de chaque liste, le matériel de vote par correspondance soit :

- une enveloppe de vote opaque,
- une enveloppe pré-affranchie d'envoi,
- une notice explicative.

Les votes par correspondance sont adressés au président de la commission d'organisation des opérations électorales au siège de la préfecture au plus tard le 31 janvier 2013.

Les électeurs qui n'auront pas pu envoyer leur vote avant la date limite pourront, à titre exceptionnel, déposer leur enveloppe à la préfecture au plus tard le 31 janvier 2013.

- **Accueil stagiaire de la section P.A.R.I.S :**

Merci à Mme Christine MONTEIL, stagiaire de la section P.A.R.I.S (parcours d'accompagnement et de redynamisation vers l'insertion socioprofessionnelle) du Centre de Rééducation Professionnelle de Clairvivre, pour avoir offert à la municipalité le buste de Marianne en terre cuite qu'elle a réalisé pour nous remercier de son stage effectué à la mairie.



Les symboles de Marianne sont souvent empruntés à l'Antiquité gréco-romaine ou à la franc-maçonnerie :

<b>Les symboles de Marianne</b>	
<b>Représentation</b>	<b>Symbole</b>
Le bonnet phrygien	Esclave libéré dans l'Antiquité
La couronne	L'invincibilité
Le sein nu	La nourrice et l'émancipation
La cuirasse	Le pouvoir
Le lion	Le courage et la force du peuple
L'étoile	L'intelligence
Le triangle	L'égalité
Les chaînes brisées	La liberté
Les mains croisées	La fraternité
Les faisceaux	L'autorité de l'État
La balance	La justice
La ruche	Le travail
Les Tables de la Loi	La foi

Il n'existe pas de modèle officiel de Marianne. Cependant, l'Association des maires de France (AMF) choisit régulièrement des Françaises célèbres pour prêter leurs traits à Marianne :

- 1968 : Brigitte Bardot (sculpteur Alain Aslan)
- 1972 : Michèle Morgan
- 1978 : Mireille Mathieu
- 1985 : Catherine Deneuve
- 1989 : Inès de la Fressange
- 2000 : Laetitia Casta (sculpteur Marie-Paule Deville-Chabrolle)
- 2003 : Evelyne Thomas
- 2012 : Sophie Marceau



• Résultats des élections Présidentielles :

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 1er Tour 22 Avril 2012 CANTON EXCIDEUIL	INSCRITS	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
ANLHIAC	248	227	11	216	3	38	57	17	3	1	0	22	5	70
CLERMONT D'EXC	215	186	6	180	0	29	49	20	4	0	4	15	8	51
EXCIDEUIL	831	684	15	669	13	65	165	79	9	3	3	72	8	252
GENIS	405	373	12	361	4	57	91	37	6	0	2	21	8	135
PREYSSAC D'EXC	135	117	2	115	2	23	13	14	6	5	1	7	5	39
ST GERMAIN DES PRES	438	371	5	366	13	51	80	61	6	0	0	23	6	126
ST JORY LASBLOUX	199	166	2	164	4	16	28	30	2	0	0	10	7	67
ST MARTIAL D'ALB	374	336	9	327	9	56	67	49	6	3	0	22	7	108
ST MEDARD D'EXC	435	380	7	373	9	48	89	52	3	1	4	22	11	134
ST MESMIN	213	175	5	170	4	41	32	16	0	1	0	9	4	63
ST PANTALY D'EXC	129	113	4	109	2	10	15	21	3	0	0	18	1	39
ST RAPHAEL	93	83	0	83	2	4	27	6	0	0	1	7	1	35
STE TRIE	120	102	1	101	1	14	34	6	0	0	0	10	3	33
SALAGNAC	392	317	6	311	9	37	43	41	6	2	1	25	5	142
TOTAUX	4227	3630	85	3545	75	489	790	449	54	16	16	283	79	1294
%		85,88	2,34	97,66	2,12	13,79	22,28	12,67	1,52	0,45	0,45	7,98	2,23	36,50

<b>ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES</b> <b>2<sup>ème</sup> Tour</b> <b>06 Mai 2012</b> <b>CANTON EXCIDEUIL</b>	<b>INSCRITS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>NULS</b>	<b>EXPRIMES</b>	<b>HOLLANDE</b> <b>François</b>	<b>SARKOZY</b> <b>Nicolas</b>
<b>ANLHIAC</b>	248	229	17	212	118	94
<b>CLERMONT D'EXCIDEUIL</b>	215	196	14	182	88	94
<b>EXCIDEUIL</b>	831	711	50	661	404	257
<b>GENIS</b>	405	379	28	351	203	148
<b>PREYSSAC D'EXCIDEUIL</b>	135	121	15	106	72	34
<b>ST GERMAIN DES PRES</b>	438	378	18	360	226	134
<b>ST JORY LASBLOUX</b>	199	175	22	153	111	42
<b>ST MARTIAL D'ALBAREDE</b>	373	342	25	317	207	110
<b>ST MEDARD D'EXCIDEUIL</b>	434	387	22	365	226	139
<b>ST MESMIN</b>	212	177	7	170	102	68
<b>ST PANTALY D'EXCIDEUIL</b>	129	113	9	104	71	33
<b>ST RAPHAEL</b>	93	81	3	78	46	32
<b>STE TRIE</b>	120	101	5	96	45	51
<b>SALAGNAC</b>	392	337	21	316	233	83
<b>TOTAUX</b>	4224	3727	256	3471	2152	1319
<b>%</b>		88,23390152	6,868795278	93,13120472	61,9994238	38,0005762

• Résultats des élections législatives :

Élections Législatives 1er Tour 10 Juin 2012	INSCRITS	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	Candidats							
					N°1 LAZAREVIC V	N°2 HALBOUT DU TANNEY D	N°3 FAURE JM	N°4 SALON JP	N°5 ABBES MC	N°6 RAVIDAT N	N°7 LANGLADE C	N°8 DECOUPY J
ANLHIAC	249	169	3	166	2	19	1	9	49	3	83	0
CLERMONT D'EXC	214	159	6	153	3	9	8	10	51	3	69	0
EXCIDEUIL	828	543	13	530	4	40	15	30	129	6	303	3
GENIS	405	285	7	288	0	26	7	14	77	4	158	2
PREYSSAC D'EXC	135	104	4	100	0	13	0	3	20	2	61	1
ST GERMAIN DES PRES	438	303	9	294	1	24	10	16	66	9	167	1
ST JORY LASBLOUX	199	136	2	134	3	9	1	22	16	2	81	0
ST MARTIAL D'ALB	374	252	3	249	2	25	3	20	55	11	132	1
ST MEDARD D'EXC	434	305	1	304	7	23	4	16	73	8	170	3
ST MESMIN	213	143	0	143	1	14	3	12	39	2	71	1
ST PANTALY D'EXC	129	101	2	99	0	7	5	14	15	3	55	0
ST RAPHAEL	94	68	1	67	1	2	0	1	20	1	42	0
STE TRIE	120	87	2	85	0	12	2	4	26	0	41	0
SALAGNAC	393	255	4	251	2	20	4	29	41	7	141	7
TOTAUX	4225	2920	57	2863	26	243	63	200	677	61	1574	19
%		69,11	1,95	98,05	0,91	8,49	2,20	6,99	23,65	2,13	54,98	0,66

## • Vos démarches administratives :

### ➤ Demande et renouvellement de papiers d'identité

#### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile. Ce service est gratuit. Un formulaire de demande est à remplir à la mairie.

##### **Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande :**

- Si vous avez un passeport, fournir :
  - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
  - 1 justificatif de domicile
  - votre passeport
- Si vous n'avez pas de passeport, fournir :
  - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
  - 1 justificatif de domicile
  - 1 acte de naissance de moins de 3 mois



##### **Dans le cas d'un renouvellement :**

- Présenter l'ancienne carte d'identité
- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- 1 justificatif de domicile

#### PASSEPORT

Vous devez vous présenter dans la mairie équipée (EXCIDEUIL). Un formulaire de demande est à remplir à la mairie ou en ligne. Les enfants mineurs doivent avoir leur propre passeport.

##### **Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande :**

- Si vous avez une pièce d'identité, fournir :
  - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
  - 1 justificatif de domicile
  - Des timbres fiscaux de 86 €
  - Votre carte d'identité
- Si vous n'avez pas de pièce d'identité, fournir :
  - 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
  - 1 justificatif de domicile
  - Des timbres fiscaux de 86 €
  - 1 acte de naissance de moins de 3 mois



- **Dans le cas d'un renouvellement :**

- 2 photos d'identité identiques et conformes aux normes
- 1 justificatif de domicile
- Des timbres fiscaux de 86 €
- Votre ancien passeport

Dans le cas où votre passeport serait périmé depuis plus de 2 ans, fournir en plus votre carte d'identité ou un acte de naissance de moins de 3 mois.

➤ **RECENSEMENT MILITAIRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (ils doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire).

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents,
- votre adresse,
- votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.



**Vous devez fournir les pièces suivantes :**

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)
- un livret de famille

Le justificatif de domicile n'est pas nécessaire.

Une attestation de recensement vous sera alors fournie en mairie, elle sera notamment nécessaire pour se présenter à certains concours de la fonction publique ou autres examens.

Vous devez conserver cette attestation dans l'attente de la convocation à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense.

*Pour plus d'information :*

*<http://vosdroits.service-public.fr>*

## ➤ AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE



*A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les mairies n'auront plus à délivrer les autorisations de sortie du territoire (individuelles ou collectives) pour les mineurs qui souhaitent voyager.*

Un mineur français pourra voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union européenne, passeport hors Union européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site Internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Pour assurer la protection des mineurs, une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence sont renforcées.

Une interdiction de sortie de territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales ou le juge des enfants.

Lorsqu'elle a été prononcée par le juge aux affaires familiales, une interdiction de sortie de territoire peut être levée temporairement par les parents (par exemple pour un voyage scolaire).

Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage.

En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le recueil de l'autorisation peut intervenir jusqu'au jour du départ.

**En cas d'urgence et face à un risque avéré**, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. Il présente alors une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours.

Pour plus d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Famille/Protection-des-personnes>

<Http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

• **Le CIRFA : Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées :**

Le CIRFA recrute des jeunes de 16 à 30 ans dans différents corps d'armée : armée de terre, marine nationale, armée de l'air, selon les conditions suivantes :



# ARMÉE DE TERRE

## Officiers de carrière

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
ÉCOLE SPÉCIALE DE SAINT-CYR	BAC + 2 années préparatoires ou BAC + 3 Moins de 22 ans le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours	Voie médicale Évaluations physiques et psychologiques Sur concours	2 ans à l'ESM (Coëtquidan) + 1 an de spécialisation en École d'application	Chef de section de combat (10 à 30 hommes et 3 à 5 véhicules au chars...) Officier de transmissions, officier de tir au canon, mitraille...
	BAC + 3 Moins de 25 ans le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de recrutement	Voie médicale Évaluations physiques et psychologiques Sur titre	1 an à l'ESM (Coëtquidan) + 1 an de spécialisation en École d'application	
ÉCOLE MILITAIRE DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF (EMCTA)	Bac + 3 Sélection : 25 ans en 2009 - 25 ans en 2010 27 ans en 2011 - 25 ans en 2012 25 ans en 2013	Voie médicale Sur concours	1 an à l'EMCTA (Coëtquidan) + 1 an de spécialisation	Responsable de la gestion du personnel, des approvisionnements (stocks, marchés...) d'un système comptable d'études administratives
ÉCOLE MILITAIRE SUPÉRIEURE D'ADMINISTRATION ET DE MANAGEMENT (EMSAM)	Titulaire d'un diplôme exigé au concours externe de l'ENA Moins de 26 ans	Voie médicale Sur concours	2 ans à l'EMSAM dont 6 mois à l'ESM (Coëtquidan)	Chargé des fonctions juridiques et financières de direction

## Officiers avec contrat

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
OFFICIER VOLONTAIRE ASPIRANT VADAT/Spécialiste	BAC + 2 années d'études Moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier	Sélection médicale Évaluations physiques et psychologiques Sélection sur dossier au niveau national	Formation initiale au 4 <sup>e</sup> bataillon de l'ESM 3 mois	Officier traitant dans le domaine de spécialité de recrutement
OFFICIER SOUS CONTRAT OSCS/Spécialiste	BAC + 3 années d'études Moins de 26 ans	Sélection médicale Évaluations physiques et psychologiques Sélection sur dossier au niveau national	Formation initiale au 4 <sup>e</sup> bataillon de l'ESM 3 mois	Officier traitant dans le domaine de spécialité de recrutement
OFFICIER VOLONTAIRE ASPIRANT VADAT/Encadrement	BAC + 3 années d'études Moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier	Sélection médicale Évaluations physiques et psychologiques Sélection sur dossier au niveau national	Formation initiale au 4 <sup>e</sup> bataillon de l'ESM 3 mois	Chef de section à l'instruction
OFFICIER SOUS CONTRAT OSCS/Encadrement	BAC + 3 années d'études Moins de 26 ans	Sélection médicale Évaluations physiques et psychologiques Sélection sur dossier au niveau national	Formation initiale au 4 <sup>e</sup> bataillon de l'ESM 3 mois + 1 an de spécialisation en école d'application dans le domaine choisi au recrutement	Chef de section (10 à 30 hommes et 3 à 5 véhicules au chars...) Officier de transmissions, officier de tir au canon, mitraille...
OFFICIER SOUS CONTRAT PILOTE	Détient au minimum un bac général technologique ou professionnel Moins de 26 ans	Sélection médicale Évaluations physiques et psychologiques Sélection sur dossier au niveau national + aptitude spécifique	Formation initiale au 4 <sup>e</sup> bataillon de l'ESM 3 mois, puis formation : entre 2 et 4 ans en fonction de la spécialité de l'appareil piloté	Pilote puis chef de bord, chef de patrouille, voire moniteur

## Sous-officiers

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
SOUS CONTRAT plus de carrière	Baccalauréat minimum à partir de 18 ans et moins de 25 ans à la signature du contrat	Sélection médicale Évaluations physiques et psychotechniques Sélection sur dossier au niveau national	4 mois à l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) à Saint-Maixent (Deux-Sèvres 79) 2 à 36 mois de spécialisation dans le domaine choisi au recrutement	Chef d'un groupe de combattants, d'une équipe de transmissions, de transport, etc. en fonction du domaine choisi à la signature du contrat (5 à 10 hommes)

## Militaire du rang (MDR) sous contrat

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
VDAI	Niveau baccalauréat 18 ans au moins et 26 ans au plus à la date du dépôt de candidature pour un contrat VDAI 16 ans au moins et 26 ans au plus à la date du dépôt de candidature pour un contrat VDAI aux fins d'une formation professionnelle	Sélection médicale Évaluations physiques et psychotechniques Sélection sur dossier au niveau national	Elle sera assurée au sein d'un centre de formation initiale des militaires du rang puis au sein du régiment ou d'un organisme de formation spécialisé	Personnel d'exécution de l'armée de terre pour une durée initiale de 3 à 5 ans (EVAI) ou 1 an renouvelable 4 fois (VDAI) : pilote de char, combattant dans les terres, boulangier, électrotechnicien, conducteur super poids lourd, secrétaire, travailleur d'usine, électromécanicien, soutier, ...
ENVT	De sans diplôme à BAC et plus à partir de 17 ans et 6 mois et moins de 26 ans			

N°Azur 32 40 appel "armée de terre"  
PLUS APPEL 1070

[www.recrutement.terre.defense.gouv.fr](http://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr)

armée de terre **53 321**  
LES 4 MDR 006 - 1007 - 1008 - 1009 - 1010

# MARINE NATIONALE

## Officiers

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
ÉCOLE NAVALE OFFICIER DE CARRIÈRE SUR CONCOURS	Moins de 22 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année en cours	Sélection sur concours CPGE (épreuves écrites ou orales), sélection médicale, tests psychotechniques et épreuves sportives	Scolarité de 4 ans à l'École navale	Fonction de commandement, de management et d'expertise : ingénieur mécanicien, responsable navigation et opérations maritimes, contrôleur des opérations aériennes...
OFFICIER DE CARRIÈRE SUR TITRE 2 ET TITRE 3	Moins de 25 ans Bac + 4 scientifique	Sur dossier et entretien, sélection médicale, tests psychotechniques, épreuves écrites et orales et épreuves sportives	Scolarité de 3 ans à l'École navale	
	Moins de 26 ans (*) Bac + 5		Scolarité de 2 ans à l'École navale	
OFFICIER SOUS CONTRAT OPÉRATIONNEL	Moins de 27 ans Bac + 3 minimum	Dossier et présélection, sélection médicale, tests psychotechniques et entretien avec un jury	Formation initiale au sein de la marine (de 5 à 9 mois)	
OFFICIER SOUS CONTRAT ÉTAT-MAJOR	Moins de 30 ans Bac + 3 minimum	Recrutement sur dossier et entretien	Formation initiale au sein de la marine (3 semaines)	
OFFICIER VOLONTAIRE ASPIRANT (STAGE PROFESSIONNEL OU ANNÉE DE CÉSURE)	De 18 à moins de 26 ans Bac + 2 minimum			Chef de quart, chargé de communication, fusilier marin, psychologue...

(\*) Accès au concours en :  
2009 et 2010 : jusqu'à 28 ans inclus / 2011 : jusqu'à 27 ans inclus / 2012 : jusqu'à 26 ans inclus.

## Officiers mariniers

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
OFFICIER MARINIER	De 18 à moins de 25 ans Bac à Bac + 3	Sur dossier : Sélection médicale, tests psychotechniques, savoir nager	Formation initiale de 18 semaines à l'École de Maîtrance, puis intégration d'une école de spécialité pendant 2 à 9 mois	Chef d'équipe, technicien dans les domaines maritimes, aéronautiques, des opérations navales, du soutien de l'homme...

## Quartiers-maîtres et matelots de la Flotte

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
MATELOT	De 17 à moins de 25 ans SEP/CAP à Bac	Sur dossier : Sélection médicale et tests psychotechniques, savoir nager	Formation initiale de 5 semaines, puis formation élémentaire courte liée au métier choisi	Matelot machine, opérations navales, fusilier marin, marin pompier, pont, maintenance aéronautique, pont d'envol, restauration, bureautique
BAC PRO MARINE	De 17 à moins de 25 ans au moment de la signature du contrat d'engagement. Niveau 3 <sup>e</sup> minimum		Formation de 3 ans (Bac pro maintenance des équipements industriels, bac pro électrotechnique, énergie équipements communicants ou bac pro système électronique numérique) puis formation initiale et formation élémentaire métier	Matelot opérations navales, marin pompier, pont, maintenance aéronautique, pont d'envol
VOLONTAIRE (STAGE PROFESSIONNEL D'UN AN)	De 17 à moins de 26 ans 3 <sup>e</sup> à Bac + 3		Formation initiale de 5 semaines	Opération et navigation, sécurité/bâtiment, équipage, vivres
ÉCOLE DES MOUSSES (Ouverture en septembre 2009)	De 16 à moins de 18 ans 3 <sup>e</sup> ou 2 <sup>nd</sup>		Sur dossier : Sélection médicale, tests psychotechniques, savoir nager, accord parental pour les mineurs non émancipés	Formation d'un an à l'École des mousses au Centre d'Instruction Naval (CIN) à Brest puis formation élémentaire métier

# ARMÉE DE L'AIR

## Officiers

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
ÉCOLE DE L'AIR OFFICIER DE CARRIÈRE	22 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours Bac ou équivalent (programme classe prépa MP - PC - PSI)	Sur concours : Épreuves écrites et orales, visite médicale et épreuves sportives	3 ans à l'École de l'air de Salon-de-Provence	Officier de l'air, officier mécanicien de l'air, officier des bases de l'air
	25 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours Bac + 5	* une phase de présélection sur dossier * des épreuves d'admission	2 ans de formation à l'École de l'air	
OFFICIER COMMISSAIRE DE L'AIR	Moins de 26 ans Être titulaire de l'un des diplômes exigés au concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration (Licence, IEP) ou diplôme équivalent (Écoles de commerce) <a href="http://www.commissaires.laforce.aer.defense.gouv.fr">www.commissaires.laforce.aer.defense.gouv.fr</a>	Sur concours	Formation de 2 ans à l'École des commissaires de l'air de Salon-de-Provence	Audit, contrôle de gestion, droit général, pénal ou aérien, finances publiques...
	Moins de 27 ans Bac + 5	Sur titre		
OFFICIER DU PERSONNEL NAVIGANT SOUS CONTRAT	Moins de 22 ans Baccalauréat général ou technologique	Sur sélection à toute époque de l'année	Formation d'environ 2 ans (selon les spécialités choisies)	Pilote (chasse, hélicoptère ou transport) ou navigateur officier système d'armes
OFFICIER SOUS CONTRAT	Moins de 30 ans Bac + 3 ou plus	Sélection sur dossier, en fonction des ouvertures de postes. Entretien individualisé	Formation militaire initiale de 12 semaines, puis formation professionnelle selon la spécialité	Officier traitant dans le domaine de spécialité de recrutement
VOLONTAIRE ASPIRANT	Moins de 25 ans Bac + 2 (BTS/DUT...)	Dépôt de candidature toute l'année auprès d'un CRFA ou d'une base	Formation militaire initiale de 4 semaines à la base aérienne de Salon-de-Provence, puis 2 mois de formation professionnelle	Informatique, communication, journaliste linguiste, enseignement, juriste...

## Sous-officiers

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
SOUS-OFFICIER SPÉCIALISTE	Moins de 24 ans Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès à l'enseignement supérieur	Tests psychotechniques, sportifs, tests de connaissances générales, visite médicale et entretien de motivation	Formation militaire de 10 semaines à la division de la formation militaire de Rochefort	33 spécialités dans les domaines suivants : opérations aériennes, mécanique, renseignement, sécurité/protection/défense, soutien et support des bases
SOUS-OFFICIER SPÉCIALISTE INFIRMIER	Moins de 25 ans Baccalauréat général ou technologique	Test psychotechnique, tests sportifs, épreuve de culture générale, aptitude médicale et entretien de sélection	Formation militaire initiale de 10 semaines à Rochefort, puis formation professionnelle de 156 semaines à Toulouse	Médical

## Militaire du rang

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
MILITAIRE TECHNICIEN DE L'AIR	Moins de 25 ans 2 <sup>e</sup> à une terminale générale ou technologique, CAP, BEP, Bac professionnel	Tests psychotechniques, épreuves sportives, connaissance de la langue française et entretien	Formation militaire de 8 semaines au Centre de formation militaire élémentaire de Sainte (CFME), puis formation professionnelle courte en école ou unité	22 métiers dans les domaines de mécanique, sécurité/protection et soutien et support des bases
VOLONTAIRE MILITAIRE DU RANG	Moins de 25 ans Tous niveaux	Dépôt de candidature toute l'année auprès d'un CRFA ou d'une base	Formation militaire initiale de 6 semaines	Assistant matériel/aérien, assistant sécurité cabine, assistant mécanique générale...

## École

	NIVEAU EXIGÉ CONDITIONS D'ÂGE	SÉLECTION ET ORIENTATION	FORMATION DE BASE	NIVEAU D'EMPLOI INITIAL
ÉLÈVE TECHNICIEN	16 à 18 ans Classe de seconde	Sur concours	2 ans d'enseignement scolaire, militaire et sportif à Sainte, puis formation de sous-officier spécialiste à Rochefort	
CLASSES PRÉPARATOIRES DE L'ÉCOLE DES PUPILLES DE L'AIR	Terminale scientifique	Sur dossier		



## CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMEES

6 rue du 34<sup>ème</sup> régiment d'artillerie  
24000 PERIGUEUX

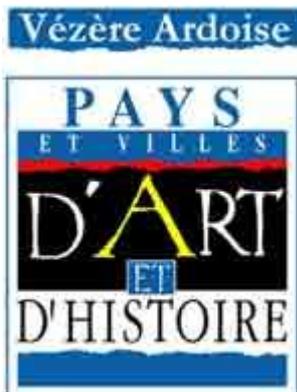
Tél : 05 53 02 82 79 / 05 53 02 82 75

[cirfa.perigueux@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:cirfa.perigueux@terre-net.defense.gouv.fr)

### Nos permanences

3 <sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 10h00 à 11h45 (sur rendez-vous)	3 <sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00 (sur rendez-vous)	Tous les mercredis de 10h00 à 11h45 et de 13h30 à 15h30	2 <sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 10h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30
Mission locale place Paul Bert 24300 NONTRON Tél : 05 53 60 82 85 / 87	Espace Economie Emploi 36 rue du 26 mars 1944 24600 RIBERAC Tél : 05 53 92 40 70	Centre Information Jeunesse 6 place Doublet 24100 BERGERAC Tél : 05 53 02 62 76	Maison de l'emploi Périgord Noir place Marc Busson 24200 SARLAY Tél : 05 53 31 56 00

- Le pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise :



Salagnac-Clairvivre ayant reçu le label « **Pays d'Art et d'Histoire** » par le Ministère de la Culture et la Communication, des panneaux à l'effigie du logo seront installés à l'entrée des bourgs pour informer de la présence de ce label.

## IV- DU COTE DE L'ETABLISSEMENT DE CLAIRVIVRE

### Rétrospective sur les temps forts de l'Etablissement Public Départemental de Clairvivre en 2012 :

- **Les travaux d'accessibilité des abords des bâtiments :**

D'importants travaux ont permis de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite une grande partie de la Cité de Clairvivre. Différents bâtiments publics sont désormais accessibles notamment la Poste ainsi que la Mairie annexe et les bureaux se situant dans les mêmes locaux.



- **L'Etang de Born :**

L'Etang de Born est donc de nouveau en eau pour le plus grand plaisir de tous. Sa gestion a été confiée à la Fédération de Pêche de la Dordogne. Depuis sa mise en eau, la Fédération s'est chargée de l'empeisonnement ; une quantité importante de poisson a été lâchée : brochets, sandres, carpes, etc., et aussi petite friture.

*Pour plus d'information : <http://www.federationpechedordogne.fr>*

- **L'ouverture du SAMSAH :**

Un nouveau service a vu le jour en décembre 2011 : le SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). Ce service permet d'accompagner les personnes handicapées à leur domicile en favorisant le maintien des liens familiaux, sociaux, universitaires ou encore professionnels.

- **Le 84<sup>ème</sup> congrès de la FNBPC :**

A l'occasion du 84<sup>ème</sup> et dernier congrès la FNBPC, l'établissement de Clairvivre a entièrement rénové le monument Albert DELSUC : nettoyage du bassin, mise en peinture, remise en fonction du jet d'eau et de l'éclairage et installation des luminaires d'époque.



Deux cérémonies commémoratives ont eu lieu, l'une au monument Albert Delsuc et l'autre au cimetière Alsacien avec la participation de l'école maternelle et de l'association SCA.



- **La fête du foyer d'hébergement :**

**Article Sud ouest du 1<sup>er</sup> octobre 2012 par Michel Pitout :**

**« C'était la fête à Clairvivre »**



*On pouvait s'initier au cirque. (Photo DR)*

*« Le foyer d'hébergement (FH) de Clairvivre avait retenu la date du 22 septembre pour l'organisation de sa fête. L'occasion de pouvoir partager entre professionnels et résidents un moment de convivialité. Une initiative qui se réalise suite à la mise en place en 2011 d'un comité d'organisation des fêtes, composé de professionnels du FH, de professionnels des services transversaux de l'établissement public départemental (EPD) et de résidents volontaires pour participer à cette démarche et donc pour faire la fête.*

*Les membres professionnels (service intérieur, service technique, service de prévention et de sécurité, service restauration) de l'EPD de Clairvivre ont contribué au bon déroulement de cette fête. Cette journée a été riche en animations. Après le repas, la journée s'est poursuivie par le défilé par l'école de cirque de Juillac et différentes activités (football, VTT, badminton, pétanque, sarbacane, réalisation d'un épouvantail). À la salle des fêtes, le public a pu voir un film sur l'activité autour des animaux, une exposition des dessins réalisés dans le cadre de l'atelier arts plastiques, s'initier au cirque ou encore participer à un atelier maquillage. Avant que le pot de l'amitié ne soit servi, l'atelier chant du FH et l'école de cirque de Juillac ont donné un petit spectacle. »*

## • Le salon de l'agriculture :

MARDI 13 MARS 2012  
WWW.SUDOUEST.FR

### SALAGNAC-CLAIRVIVRE



Les cochons noirs primés avec le moniteur et les deux ouvriers du CAT. PHOTO MICHEL FITOUT

# Gloire aux culs-noirs

Les culs-noirs de la ferme du Centre d'aide par le travail de Clairvivre viennent d'être récompensés au Salon international de l'agriculture, à Paris. Jean-Jacques Faderme et Patrick Andraud, moniteurs à la ferme de La Roque, accompagnés de Guy Legay et Jean Juillard, insérés au CAT, étaient du voyage. Ils reviennent, émus et auréolés de la cérémonie de l'équivalent des Césars en agriculture : trois médailles récompensent l'élevage de Clairvivre. Premier prix « Gloire » pour deux truies adultes de 12 mois, deuxième « Estime » pour une truie de deux ans et de nouveau premier prix « Gloire » pour les jeunes truies, dites « cochonnettes » ! Jean-Jacques Faderme explique ce succès par l'application de leur élevage : « Il nous faut plus de deux ans pour arriver à une truie de près de 300 kg. C'est de l'excellence pour le lard et la charcuterie. »

#### Les commandes affluent

La ferme de La Roque a rajouté depuis 2006 le cul-noir à sa production de canards à gaver. Cinq truies, calinées par un mâle dé-

voué et aimant, développent bon an mal an une soixantaine de petits. Élevés en plein air, nourris traditionnellement à la « bacade » de pain et de légumes, la bande de culs-noirs de Clairvivre incruste joyeusement ses soies bicolores sur la verte étendue d'un paysage immuable, pays de forges et de légendes, où paraît-il le troubadour Bertran de Born vit le jour.

Depuis le retour de la capitale, les appels se suivent. Un restaurateur du Périgord passe même commande en direct à l'heure de notre

visite. Cet enthousiasme n'effarouche pas Christian Morel, directeur de l'établissement public dont dépend le CAT (1). « Cette récompense nationale est pour nous une formidable reconnaissance. Notre travail d'insertion est reconnu et valorisé par les professionnels. Cela doit nous encourager à continuer nos efforts ! »

**Pierre Thibaud**

(1) Une présentation des résultats aura lieu jeudi 15 mars à 17 heures, à la salle des fêtes.

## La race a failli disparaître

■ En 1884, dans un opuscule resté célèbre en Limousin, le professeur Escorne vantait le porc cul-noir, dit « de Saint-Yrieix » et craignait sa disparition au profit de races rapides et faciles à engraisser. Sa prédiction faillit s'avérer exacte. Dans les années 1950, les goûteux verrats n'étaient plus qu'une cinquantaine à figurer dans le livre généalogique de cette antique race, reconnue en Limousin comme en Périgord dès le

Moyen Âge. Au début des années 1980, l'entêtement de certains éleveurs, soutenus par des cuisiniers de renom, comme le chef étoilé de Brive Charlou Reynal, et par les hommes politiques locaux, a donné une impulsion magistrale à la sauvegarde de ce patrimoine agricole. En 2012, le cul-noir de Saint-Yrieix s'affiche en autocollants au derrière des voitures et à l'étal des meilleurs charcutiers. La race est sauvée.

## V ° DU COTE DES ASSOCIATIONS

- Parole laissée au Club toujours vert :



### « Les activités de l'association en 2012 :

Le repas annuel s'est déroulé le 5 février avec toujours ambiance et bonne humeur.

Le 29 septembre voyage à Port Lauragais, après un arrêt au château de Cransac, la dégustation de vin de fronton.

Le déjeuner pris à Nailloux, un cassoulet mémorable, hum !!.

Balade en bateau sur le canal du Midi sous la pluie, hélas !

Le 21 octobre, concours de belote pour une première fois, ce fut une réussite.

Bien sûr, tous les jeudis au club, belote, tarot.

On recherche des joueurs de scrabble et autres jeux. Vos suggestions seront les bienvenues.

Notre prochain repas aura lieu le 20 janvier à Clairvivre. Inscrivez-vous. Le repas est gratuit pour les adhérents. Une participation sera demandée aux autres.

Je vous souhaite une bonne année 2013. »

*Jean-Pierre MARICAU*

- **Parole laissée à l'« Entente Sportive Génis Salagnac Football » :**

La vie de chacun est marquée de haut et de bas, de moments inoubliables comme de périodes difficiles. De par son objet, l'Entente Sportive Génis Salagnac Football est une association sportive, mais bien au-delà, elle est avant tout l'aventure humaine d'une communauté, d'une famille, regroupée autour d'une même passion. Elle a une vie propre, émotionnellement forte, un esprit de solidarité développée, et la complicité, les amitiés, se nouent en son sein.

C'est ainsi que nous nous devons de débiter cet article en rendant hommage à deux de nos bénévoles, qui nous ont tragiquement quitté en cette année 2012.

L'un d'entre eux était sans doute l'un des meilleurs joueurs avec lequel j'ai eu le plaisir de jouer, et à coup sûr le plus combatif que j'ai vu. Portant le maillot de l'ESGSF pendant deux saisons avec fierté et passion, il a été un véritable leader du groupe. Si je ne devais le définir qu'avec un seul mot, je choiserais « Guerrier ». C'est une évidence qui s'impose à tout ceux qui l'ont connu. Il avait la joie de vivre, vie qu'il croquait à pleine dent. C'est avec stupeur et tristesse que nous avons appris son décès, le 29 avril 2012, alors qu'il venait juste de revenir sur sa terre natale, en Nouvelle Calédonie. Son nom était Patrick Wamytan.

Le second était pour l'ESGSF ce que je qualifierais de mécène. Motivé à apporter à l'association, à soutenir la jeunesse, à contribuer au confort de tous les membres, au bon fonctionnement du club, il a notamment rénové à lui seul le local de l'association, ou encore entretenu les équipements. Il a apporté des idées neuves, toujours dans la recherche du perfectionnement; il se chargeait de tracer le terrain, ou encore de tenir la buvette. Il a accordé un temps incroyable au club. Tout ce travail, il l'a fait, sans jamais rien demander en retour, faisant fi du résultat sportif sec mais s'attachant uniquement à la bonne vie du groupe. Si je devais ne le désigner que par un unique terme, je choiserais « Généreux ». Son décès soudain et brutal, dans la nuit du 25 au 26 juillet 2012, a choqué et attristé tous ceux qui l'ont bien connu. Il s'agissait de Richard Baronnet.

L'Entente Sportive Génis Salagnac Football, ses dirigeants et ses joueurs, s'associent à la douleur des familles et des proches, et souhaite leur présenter à nouveau leurs condoléances les plus sincères.



*Patrick, 2<sup>ème</sup> accroupi en partant de la gauche, et Richard, 1<sup>er</sup> accroupi en partant de la droite*

Bien que troublée par ces malheurs, l'ESGSF a su maintenir le cap en continuant à se développer sportivement. La fin de saison 2011-2012 n'a pas réellement répondu aux objectifs sportifs visés par le projet initial. Malgré quelques bonnes performances, l'irrégularité et l'immaturation sportive de l'équipe n'a pu conduire qu'à une décevante 6<sup>ème</sup> place. Dommage pour une équipe pleine de potentiel et de promesse, mais qui n'aura jamais été en mesure de trouver des solutions durables et cohérentes sur le terrain.

Le mercato d'été a marqué un réel tournant pour le club, avec bon nombre de départs de joueurs, plus que largement compensés par les arrivées, si bien que l'effectif compte aujourd'hui une dizaine de joueurs de plus que la saison dernière. Ce nouveau cycle est également marqué par des changements forts au sein du bureau, qui a été entièrement renouvelé. La Trésorerie a été reprise par Marie Christine Duffourd et Annie Barrière. Le nouveau correspondant, poste qu'il cumule avec celui de vice président, est M. Christophe Duffourd, et les secrétaires sont MM Dupuy Chauvin, titulaire et Gobinet, adjoint. M. Jean Claude Duffourd a également décidé de ne pas continuer l'aventure à la présidence, mais reste membre de l'ESGSF en tant qu'arbitre couvrant le club. L'ESGSF tient à le remercier particulièrement pour le travail remarquable qu'il a effectué à la présidence de l'association au cours des dernières années, ainsi que pour le soutien qu'il continue à être pour le club. Lui succèdent à ce poste M. Victor Monteil et moi-même, en coprésidence.

Après un recrutement pour le moins très prometteur, le bureau a décidé de confier la gestion de l'équipe à M. Eric Dumur, qui a accepté d'entraîner l'équipe cette saison.

Après des débuts difficiles en compétitions, l'équipe semble avoir fini par trouver ses repères et ses automatismes, bien qu'elle soit encore en rodage. Elle reste actuellement sur une série de 5 victoires consécutives, se positionnant à la trêve à la 5<sup>ème</sup> place, avec une journée en moins par rapport aux concurrents, induisant une potentielle deuxième place.

Au niveau des coupes, l'équipe a accroché des équipes de niveaux supérieurs mais n'a pas su passer l'obstacle du 2<sup>ème</sup> tour, Champagnac de Belair, en cédant cependant chèrement sa peau (défaite 2-1).

Le bilan de cette première partie de saison est donc globalement très bon, et répond aux objectifs et ambitions du club. Le bureau encourage l'équipe à ne pas se relâcher et à poursuivre ses efforts.



*L'équipe 2012-2013*

L'ESGSF constate par ailleurs que vous êtes de plus en plus nombreux à assister à nos matchs ainsi qu'à nos événements. Nous vous remercions de l'attention croissante que vous portez à notre club, qui se manifeste par ailleurs par des dons, lors des passages de calendriers, qui ne diminuent pas

malgré des temps de crises difficiles. C'est un soutien de premier plan contribuant à la bonne marche de l'association.

Pour ceux qui désireraient assister aux matchs ou venir supporter leur équipe, le calendrier des matchs de l'ESGSF est disponible sur le site du district Dordogne-Périgord.fff.fr, onglet Championnat, 3<sup>ème</sup> division- Poule B. Les matchs retour se joueront tous à Clairvivre.

L'ESGSF organisera par ailleurs, comme à l'accoutumée, l'annuelle brocante/vidé-grenier à Génis début juin, et le bureau discute actuellement concernant la création d'autres événements au cours de l'année.

L'ESGSF remercie enfin la commune de Salagnac, qui aide à faire vivre l'association, grâce notamment aux subventions qu'elle alloue à l'ESGSF tous les ans, mais également en étant à l'écoute et en s'inquiétant des problèmes réguliers auxquels l'association fait face, en semant par exemple le terrain municipal et en l'entretenant, ce qui est nécessaire aux bonnes conditions de jeu, ou encore en agissant efficacement et rapidement lorsque l'ESGSF a fait la demande d'un passage piéton permettant de traverser en sécurité la route séparant le local de l'association du terrain. L'ESGSF se félicite des excellents rapports entretenus avec la municipalité de Salagnac, et l'en remercie.

**Très heureuse et footballistique année à tous,**  
*Les présidents, Victor Monteil et Sébastien Marsias*

- **Parole laissée à L'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) :**

**Loto :** L'ACCA a organisé son loto annuel le 1<sup>er</sup> décembre dernier, 80 personnes ont pu se retrouver à la salle des gîtes de Clairvivre et c'est dans une ambiance conviviale et festive que les nombreux lots mis en jeu ont été gagnés. Le Président de l'ACCA, M. Remy LAURENT, remercie la municipalité de Salagnac, le Directeur de l'EPD, M. Christian MOREL, pour la mise à disposition et la préparation de la salle des gîtes, les membres de l'ACCA et l'équipe de chasseurs de chevreuil qui se sont investis bénévolement pour que cette manifestation soit une réussite.

En organisant cette manifestation, l'ACCA tenait à affirmer son dynamisme et son investissement dans le tissu associatif communal ; M. LAURENT donne rendez-vous à tous les participants en 2013 pour un nouveau loto.

**Lâché de faisans :** avec les lâchés déjà effectués, celui du 25 décembre et celui du mois de janvier, ce sont en tout 165 faisans qui auront été lâchés cette saison.

**Lâché de canards** : grâce à l'aide technique de la fédération des chasseurs de la Dordogne, des canards ont été réintroduits sur l'Etang de Born. Afin de favoriser la reproduction de cette espèce, la chasse a été interdite sur l'Etang et ses abords. L'ACCA a également adhéré à un GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) dont l'objectif est d'encourager le développement du canard sur la commune de Salagnac et les communes environnantes.

M. Laurent présente ses meilleurs vœux pour cette année 2013 à tous les chasseurs, propriétaires et habitants de Salagnac.

*Rémy LAURENT*

- **Fête religieuse à SALAGNAC :**

**Article Sud Ouest du 20/11/2012 par Michel Pitout :**

## **La commune a fêté saint Martin**



*Le père Altiéri a procédé à la bénédiction de la source, après le pont sur la route de Salagnac à Sainte-Trie. (Photo M. P.)*

*« Comme chaque année, la petite commune de Salagnac a honoré saint Martin, dimanche 11 novembre.*

*Après le pont sur la route de Salagnac à Sainte-Trie, devant la fontaine Saint-Martin, en présence des pères Otto Sténer et Antoine Altiéri, la source a été bénie. Ensuite, le cortège s'est rendu à l'église où fut célébrée la messe, suivie par de nombreux fidèles.*

### **Saint Martin**

*Né en 316 dans une garnison romaine de la frontière hongroise, saint Martin a grandi à Pavie, en Italie. Il est arrivé dans la province d'Aquitaine vers 345 pour évangéliser ses habitants. Il a été ordonné prêtre en 360 et a fondé à Liguge une abbaye restée célèbre. En 372, porté par*

*l'enthousiasme populaire, il est devenu évêque de Tours. Il a évangélisé les campagnes et son action s'est étendue à tout ce qui est aujourd'hui la France.*

*Il voyageait à pied, parfois en barque, le plus souvent avec un âne, accompagné de deux ou trois compagnons moines. La légende dit qu'en visite sur les rives du Dalon, saint Martin aurait marqué un rocher de l'empreinte de son agenouillement.*

### **Eau des fontaines**

*Après avoir beaucoup marché, enseigné, converti, et, après avoir béni l'eau des fontaines et les arbres sacrés, il est reparti vers la Touraine. Le 9 novembre 397, saint Martin est mort à l'âge de 81 ans à Candes, près de Tours.*

*Aujourd'hui dans les campagnes, 485 bourgs et villages et plus de 4 000 églises et de nombreuses fontaines portent son nom.*

*À l'issue de la cérémonie, un goûter a été servi à la salle des fêtes, par l'équipe d'organisateur bénévoles, dans une ambiance très conviviale. »*

- **Parole laissée à Salagnac-Clairvivre Association (SCA) :**

Les statuts ainsi que la composition du bureau ont été remaniés et modifiés, suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 13 mars 2012.

L'objet de l'association reste inchangée à savoir : « L'organisation des activités et animations qui ont un lien avec le territoire de Salagnac-Clairvivre et assurer la promotion en créant un lien humain et social ».

La composition du bureau a été revue et les membres suivants ont été élus dans les fonctions suivantes :

- |              |                  |
|--------------|------------------|
| - Présidente | Marquet Martine  |
| - Trésorier  | Laurent Rémy     |
| - Secrétaire | Thabaraud Fatima |

Le Conseil d'Administration regroupe les mêmes membres depuis la création de l'Association.

Membres d'honneur : Faure Henri, Yardin Jean Claude.

Membre associé : Maignet Alain.

Au cours de l'année 2012, l'Association a été endeuillée ; notre ami Rémi Bernier, membre d'honneur, est manquant à l'appel. Une pensée toute particulière à sa famille en souvenir de Annie et Rémi, disparus hélas beaucoup, beaucoup trop tôt.

Courant novembre 2012, les membres de SCA ont fait le constat des animations 2012 et établi le planning des animations pour 2013.

**Les deux mots clés à appliquer pour l'avenir ont été dynamisme et innovation.**

## **ANIMATIONS 2012**

### **GALETTE DES ROIS** **JANVIER 2012**



La traditionnelle galette des rois s'est tenue à l'école maternelle, mais une épidémie a décimé les participants.

**Nous recherchons les photos de classe de l'école maternelle de Clairvivre :  
Années 1973-1974,1975-1976,1978-1979,1989-1990, 2007-2008, 2011-2012.**

### **UN PEU DE CULTURE.....**

#### **QU'EST-CE QUE LA FAVOPHILIE ?**

La collection de fèves se nomme la favophilie.

#### **QUE SIGNIFIE « TROUVER LA FEVE AU GATEAU » ?**

Trouver le point décisif d'une affaire ou d'une question ou, par raillerie, s'être abusé en s'imaginant avoir fait quelque découverte extraordinaire.

## **PARCOURS DE PAQUES** **MERCREDI 11 AVRIL 2012**

Le parcours de pâques, saison 2012 a connu une fois de plus un vif succès.



### **LA PREPARATION**

Merci Patrick !

## LES UTILISATEURS



## AIRE DE JEUX



## LA PARTIE DE FOOT



## LA COMPOSITION DES EQUIPES



LES 2 EQUIPES S'AFFRONTENT

## RANDONNEE PEDESTRE ET VTT DIMANCHE 20 MAI 2012

La pluie était au rendez-vous. Beaucoup de marcheurs et vététistes ont préféré chausser leurs pantoufles à la place des chaussures de sport, on peut les comprendre.....

### LES IRREDUCTIBLES EN IMAGE.



### DEVINETTE

« *Moi la pluie ça me fait friser* »  
« *Moi pas !* »

*QUI DIT QUOI ?*

## LA TABLE DES INSCRIPTIONS



## LES MARCHEURS

# MARDI 26 AU VENDREDI 29 JUIN

## LES MOMENTS FORTS AVEC LA F.N.B.P.C

### Fédération Nationale des Blessés du Poumon et Chirurgicaux

En juin 2012, la venue des membres de la FNBPC à Clairvivre, pour tenir leur 84 ème et dernier congrès, était une opportunité inespérée. Une fois de plus, l'occasion nous était donnée de faire découvrir le patrimoine de notre commune.

Pour mémoire, des fiches patrimoine jalonnaient le circuit pédestre lors de la manifestation sportive du 13 juin 2010.

Le plan de travail de toutes les actions à mener a tenu compte de la participation des enfants de l'école maternelle et de Sébastien, leur « L'institut ». Guillaume Malézieux, occupant un emploi Civic au sein de l'Etablissement Public de Clairvivre, s'est joint à notre équipe pour concrétiser l'objectif à atteindre.

Pour ceux qui ont manqué l'exposition du 29 juin dans le hall de la salle de cinéma, vous pouvez la découvrir dans la salle de réunion de la mairie de Clairvivre.

Cette exposition est ouverte à tous aux heures d'ouverture de la mairie.

## **MARDI 26 JUIN** **PRISE DE CONTACT A L'ECOLE MATERNELLE**



Etienne COURP, Guy MORIN et Robert TALBOT répondant aux questions des enfants sur la guerre et ses conséquences qui amenèrent la construction de Clairvivre.

Un goûter clôtura ce moment d'échange amical.



**VENDREDI 29 JUIN**

**CEREMONIE AU CIMETIERE DES REFUGIES**

En souvenir des camarades et résistants tombés dans une embuscade à leur retour sur Clairvivre à la suite d'une opération menée dans les environs.



Chaque enfant accompagna un porte drapeau et déposa une fleur ou une bougie au pied de la stèle.

**CEREMONIE AU MONUMENT ALBERT DELSUC**



Souvenir au monument Albert Delsuc où en présence de son fils Jean-Jacques DELSUC, fut dévoilée la plaque commémorant le passage de la F.N.B.P.C en 2012.

Les enfants furent très impressionnés par ces cérémonies solennelles mais leur comportement fut exemplaire. Grâce à eux, une rencontre inter-génération a pu avoir lieu et restera dans la mémoire de chacun. Merci à chacun.



Après tous ces moments, où « souvenir – émotion - amitié » se bousculaient, Les congressistes et leurs invités allèrent se restaurer tandis que les enfants regagnèrent l'école maternelle.

Pour remercier les enfants de leur participation, un puzzle en bois représentant le monument Albert Delsuc a été offert à chacun d'eux par SCA.

Les enfants ont donné le nom de « RUCHE » au monument d'Albert Delsuc. Ce symbole a été adopté lors de ce congrès. Toutes ces alvéoles représentant chacune une section de la FNBPC ayant participé à son édification forment l'intérieur d'une ruche où tout un essaim travailla pour le bien de tous.

Les enfants étaient attendus par le reporter pour présenter l'exposition « Le bateau de la vie et de l'espoir » sur la cité de Clairvivre. Notre instit « Sébastien » commenta cette exposition d'une voix de maître.

A côté de leur exposition, celle de Josette BERTHIER, Présidente de l'association



« Mémoire de Campagne sur Aude » était à découvrir. Un autre endroit qui a lutté pour la même cause : la tuberculose.

Naissance de la Fédération le 15/02/1921 dans cette commune.

Le Président, Robert TALBOT, le secrétaire général Etienne COURP et tous les congressistes accueillirent les enfants par des applaudissements. L'allée du restaurant paraissait très très longue. Une table pour les enfants leur était réservée, le dessert leur fut servi. Et « cerise sur le gâteau » :

Sébastien reçu la médaille de la fédération pour le travail accompli avec les enfants.

Bravo **et** encore bravo.....

Robert TALBOT, le Président de la FNBPC a reçu cette médaille lui aussi pendant ce congrès.



### **PORTRAIT DE ROBERT TALBOT PAR ETIENNE COURP.**

*« C'est maintenant, tout en vous parlant que je me rends compte effectivement que nous avons oublié quelqu'un. Je peux vous dire que s'il y a des personnes qui courent après des décorations et les récompenses ce n'est pas son cas bien au contraire. Vous l'avez tous compris je veux parler de notre Président Robert TALBOT qui a fait sien la devise de François FENELON « Fuis les éloges, mais essaie de les mériter ». Il a adhéré à la FNBPC le 7 octobre 1950 à Poitiers, son n° d'adhérent est le 203927, il avait alors 21 ans. Comme le temps passe, ça lui fait 62 ans de bons et loyaux services.*

*Ce marin, ancien du Richelieu, comme il aime le dire, où il servit pendant 30 mois, affecté à la Compagnie extérieur en qualité de mécanicien. C'est à bord de ce bâtiment de ligne qu'il fit, malgré lui, la connaissance avec une amie qui ne vous veut que du mal et qui s'appelle la tuberculose. Hôpital, rééducation..... enfin le circuit habituel qu'hélas la plupart d'entre vous connaissent bien.*

*Aujourd'hui ce passionné de Foot, où il était éducateur ou il a formé tant de jeunes, à deux passions, sa famille où il excelle dans l'art d'être grand-père et même arrière-grand-père, est un papimou heureux, et les Blessés du Poumon. Toujours disponible, d'une patience, voire d'une indulgence que je n'ai jamais vue en défaut, même au cours des épreuves qui ne l'auront malheureusement pas épargné, son hospitalisation à Limoges en 2006, alors que les souffrances de la maladie lui rendaient pourtant la parole épuisante, il porte à tous ses interlocuteurs un intérêt inépuisable. Mais ne parlons pas de choses qui fâchent, elles ne sont, que de très mauvais souvenirs, mais comme on dit tant qu'on est là pour les raconter !!!!!!!*

*C'est pour cela que je pense que toi aussi, mon Cher Robert tu mérites amplement cette médaille d'honneur de la fédération. Mais avant il faut que je demande à nos camarades ici présents s'ils sont eux aussi d'accord, donc je vais mettre aux voix l'attribution de cette récompense. Que nos camarades qui sont d'accord se lèvent et fassent une ovation à notre Président.*

*Je vous remercie. C'est à l'unanimité de l'ensemble de nos camarades ici réunis que je te remets la médaille d'honneur de cette Fédération que tu aimes tant ».*

**Fasse qu'au fil de notre existence, possibilité nous soit offerte de rencontrer et d'échanger avec de tel homme.**

Salagnac-Clairvivre Association offrit aux membres du bureau fédéral et aux diverses personnalités présentes à la table d'honneur un puzzle du monument Albert Delsuc. Ce souvenir a été offert également à Jean-Jacques DELSUC et Caroline AUDARD (Directrice de l'ONAC).



L'aventure n'est pas finie car la commune de Salagnac a obtenu le label pays d'art et d'histoire et la cité de Clairvivre a été classée au patrimoine du XXème siècle. Nous avons répondu favorablement pour nous investir dans des commissions pour faire découvrir et préserver cette commune.

## **POT DE L'AMITIE**

Pour remercier son implication dans les activités de SCA, c'est avec plaisir et tristesse que le pot de départ et d'amitié a été offert par l'Association à Sébastien.



# PLANNING 2013

## GALETTE DES ROIS

MERCREDI 9 JANVIER 2013

## LOTO DES ECOLES

MARDI 19 FEVRIER – SALLE DES GITES

## PARCOURS DE PAQUES

MERCREDI 3 AVRIL

## RANDONNEE VTT ET PEDESTRE

DIMANCHE 26 MAI

## FETE PATRONALE-SALAGNAC

DIMANCHE 18 AOUT

## OUVERTURE DE LA CAVERNE DE

### L'ENTRAIDE

Le 1er mercredi et samedi de chaque mois

De 9 heures à 12 heures

« Espace loisirs Christophe Chazelle », Salle SCA

Toute l'équipe de Salagnac-Clairvivre Association  
vous souhaite une bonne et heureuse année 2013  
et remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de ces manifestations.

*Martine Marquet, Présidente SCA*